

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 28 février 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	21	21		
		Dont procurations		
		04		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

Date de la convocation

**22/02/2018**

Date d'affichage de la convocation

**22/02/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Subvention**

**Association A.T.T.R.A.I.T**

**Président de Séance :**

Fred DERNE

**Secrétaire de Séance :**

Yolène LARGEN-MARINE

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULAT, Christiane ROY BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR(arrivée à 17H45), Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Clair JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Félix CATHERINE, Arlette BRAVO PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY William PAULIN, Christophe AGELAN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY a respectivement donné procuration à Charles ANIN, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Patrick FLERIAG, Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**SUBVENTION ATTRIBUEE A  
L'ASSOCIATION POUR LA TOLERANCE, LE TRAITEMENT, LA REINSERTION,  
L'AIDE ET L'INFORMATION DES TOXICOMANES ET DE LEURS FAMILLES  
(A.T.T.R.A.I.T)**

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

24 SEP. 2018

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande par courrier en date du 16 février 2017 du Président de l'association pour la Tolérance, le Traitement, la Réinsertion, l'Aide et l'Information des Toxicomanes et de leurs familles (A.T.T.R.A.I.T) sollicitant le concours de la ville de Schœlcher pour l'octroi d'une subvention d'un montant de mille euros (1000 €), afin de poursuivre son action d'utilité publique sociale ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales lors de sa séance en date 07 décembre 2017 proposant l'attribution d'une aide financière d'un montant trois cents euros (300 €) à l'association A.T.T.R.A.I.T ;

Vu l'avis de la Commission Finances lors de sa séance en date du 19 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal lors de sa séance en date du 19 février 2018 ;

Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- 
- Une subvention d'un montant de trois cents euros (300 €) est attribuée à l'Association pour la Tolérance, le Traitement, la Réinsertion, l'Aide et l'Information des Toxicomanes et de leurs familles (A.T.T.R.A.I.T), afin de lui permettre de poursuivre son action d'utilité publique sociale ;
  - Cette somme est imputée à l'article n° 6574 du budget communal.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 27 SEPT 2018

Le Maire P/Le Maire empêché  
et par délégation,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint

Marie GARON

